



Philippe
POUTOU 2012
candidat anticapitaliste



aux capitalistes de payer leurs crises !

Montreuil, le 14 avril 2012

**REPONSE DE PHILIPPE POUTOU
AU QUESTIONNAIRE DU SYNDICAT DE LA MGISTRATURE**

I – Pour une justice indépendante et équitable :

Notre organisation qui milite pour une transformation révolutionnaire de la société souhaite, de fait des services juridictionnels totalement différents de ceux qui sont instaurés dans la Vème république. Ainsi, nous souhaiterions, à terme, que ceux qui jugent le peuple soient élus par lui (comme l'avait institué la commune de Paris). Néanmoins, nous estimons que certaines mesures d'urgence devraient immédiatement être mises en œuvre.

1. L'accroissement du rôle du conseil constitutionnel : il s'agit là d'une avancée incontestable des droits du justiciable qui peut désormais, sous certaines conditions encore très rigoureuses, contester une loi si elle l'estime non conforme à la Constitution. Mais le Conseil Constitutionnel reste nommé par les institutions de la Vème république, ses membres ne sont pas choisis par, ni même parmi des magistrats, mais simplement nommés par le président de la république, le président de l'assemblée nationale, et le président du sénat. Je ne peux croire, dès lors, que ces « Sages » soient totalement indépendants et le NPA ne peut cautionner une telle procédure. Surtout, quelle compétence juridique ont les anciens présidents de la république ? Pourtant, ils sont membres de droit de la plus haute institution... Incroyable ! Quelle compétence ont donc Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac, membres de plein droit, et à vie, de l'institution qui juge si les lois sont conformes à la Constitution ? Et on peut aller plus loin : je ne suis pas sûr que les membres actuellement désignés, tels Charasse et consorts, soient particulièrement neutres... Alors, la question prioritaire de constitutionnalité, le NPA dit oui sur le principe, mais non dans son mode de gestion actuelle. Celle qui a récemment refusé le droit des personnes du même sexe à se marier n'est qu'un exemple... révélateur de ce qu'une telle institution peut apporter en termes de progrès social et sociétal.
2. La réforme du Conseil supérieur de la magistrature : En tant que candidat aux élections présidentielles, je ne peux bien entendu cautionner ni le mode de désignation du CSM, ni l'insuffisance de ses prérogatives.

3. Au minimum, le CSM devrait bien évidemment nommer l'ensemble des magistrats, du siège et aussi du parquet.
4. Les magistrats du parquet : ils sont bien évidemment beaucoup trop soumis à l'exécutif. Il est indispensable, et là encore il s'agit d'une mesure d'urgence, de couper le lien bien trop étroit entre le parquet et le garde des sceaux. Une autorité judiciaire digne de ce nom, indépendante, devrait pouvoir s'appuyer sur des unités de police judiciaire qui appartiendraient aux services juridictionnels, non rattachés au ministre de l'intérieur. Encore une incongruité !
5. Je suis bien évidemment favorable à tout ce qui peut renforcer les droits du justiciable. Donc les prérogatives du parquet qui méconnaissent ces droits élémentaires ne peuvent qu'être abrogées le plus rapidement possible.
6. Mon organisation politique est pour une indépendance totale des magistrats par rapport au pouvoir exécutif, ça nous paraît le minimum.
7. Bien sûr, la transformation des tribunaux administratifs en établissements publics administratifs, associant les salariés et les usagers, nous paraît une mesure d'urgence intéressante. Pour nous, les magistrats doivent être élus et élire eux-mêmes leur président.
8. Le budget de la justice, comme celui de l'ensemble des services publics, doit bien évidemment être sensiblement augmenté pour satisfaire aux besoins de la population et aux aspirations du justiciable.
9. Je ne suis pas favorable à l'extension du juge unique. Il faut maintenir, voire remettre la collégialité dans toutes les procédures. Au minimum, il conviendrait bien sûr d'appliquer la loi votée en 2007...La collégialité nous paraît essentielle pour de meilleures garanties procédurales.
10. Mon organisation est contre les procédures d'exception, qui rappellent trop un contexte historique déplorable.
11. Je suis effectivement favorable à l'action de groupe : l'union fait la force !

II . Pour des citoyens libres et égaux en droit

12. Comme pour l'ensemble des services publics, je suis bien entendu favorable à un maillage des tribunaux convenablement réparti sur l'ensemble des territoires. Je suis pour abroger immédiatement la réforme de la carte judiciaire instaurée par Rachida Dati.
13. La loi instituant une taxe d'accès au droit est inique, la justice constitue selon moi un service public, donc gratuit, financé exclusivement par l'impôt. Les précaires s'aperçoivent qu'ils ne peuvent plus accéder à la justice puisqu'on leur demande

désormais de s'acquitter d'un droit de timbre de 35 euros au minimum. Il faut abroger d'urgence une telle mesure.

14. Les contrôles administratifs dits au faciès, doivent être immédiatement supprimés, voire sanctionnés.
15. Mon organisation est en faveur de l'abrogation pure et simple de toutes les mesures tendant au fichage, voire au flicage, de la population.
16. La loi du 15 avril 2011 constitue une petite avancée : je suis favorable à donner accès aux avocats à l'intégralité de la procédure.
17. La détention provisoire est tout à fait dérogatoire aux droits élémentaires des justiciables et devrait revêtir un caractère exceptionnel. Pourtant, elle est très utilisée en France, sauf peut-être contre les patrons voyous... En tous cas, une composition collégiale de la juridiction compétente pour statuer en la matière me paraît le minimum.
18. Je suis favorable à la suppression immédiate de certaines infractions : la dépenalisation immédiate des stupéfiants, car la politique répressive en la matière s'est montrée particulièrement inefficace. Il convient selon nous de légaliser la consommation de cannabis et de mettre en œuvre une véritable politique préventive plutôt que répressive.
19. Le NPA est en faveur de l'abrogation immédiate des lois scélérates concoctées par Dati et consorts, relatives aux peines planchers et, pire encore, sur la rétention de sûreté, sanction « automatique » intervenant a posteriori et en sus de la peine judiciaire.
20. La situation des prisons est effectivement préoccupante, voire même catastrophique, selon l'ensemble des associations compétentes, qui militent quotidiennement sur le terrain. Il faut, dès lors, développer au maximum les politiques alternatives à l'incarcération, totalement inefficaces et indignes des droits humains les plus élémentaires. La surpopulation carcérale est un véritable fléau dans notre société, il faut tout mettre en œuvre pour y remédier. Si la prison ne permet pas une réinsertion dans la société à la sortie, c'est qu'un grave problème existe en la matière.
21. Je n'envisage pas que la répression constitue le seul dogme pour notre jeunesse. En tous cas, un traitement spécifique pour les mineurs s'impose pour tout orienter vers la prévention, avant la répression. Et je récuse la théorie du président sortant, selon laquelle l'ordonnance de 1945 ne pourrait plus être appliquée au seul motif que les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas comparables à ceux d'hier.
22. Mon organisation est internationaliste, donc en faveur de la libre circulation de tous les travailleurs, d'où qu'ils viennent, au même titre que la libre circulation des capitaux et marchandises. Et j'ai dans mon programme une mesure d'urgence : la régularisation de tous les sans papiers, sans qu'il soit besoin de statuer « au cas par cas ». Donc je suis bien entendu favorable à la dépenalisation du séjour soi-disant

irrégulier des étrangers. Il faut d'urgence fermer les centres de rétention administrative, qui constituent une tache nauséabonde dans notre pays qui se revendique en faveur des droits de l'homme.

Cordialement, *Philippe POUTOU*

www.poutou2012.org – contact@poutou2012.org

2 rue Richard Lenoir 93100 Montreuil